

## COMPTE-RENDU

### Séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Evelyne RIVAL, Anne-Marie LAGLEYZE, Serge HOLUBOWICZ, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Laurent LAPEYRE, Jérôme CAZABAT, Claire DESGARDIN, William SOYER, Dona BASTIN, Jean-Claude MORLAIS.

Absentes excusées : Anne-Marie LAGLEYZE, Dona BASTIN

Procurations de vote : Anne-Marie LAGLEYZE à Evelyne RIVAL, Dona BASTIN à Jean-Claude MORLAIS

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUSSIER

#### 1 – Admissions en non-valeur

Les créances de plus de deux ans non recouvrées doivent faire l'objet d'une provision. Le SGC de Lannemezan demande de prévoir sur le budget des crédits correspondant à minima à 15% de ces créances. Il faut totaliser les montants des restes à réaliser depuis plus de deux ans.

Commune : total des créances antérieures au 01/01/2020 : 2241.55€ x 15% = 337€

Assainissement : total des créances antérieures au 01/01/2020 : 5530.89€ x 15% = 830€

Caisse des écoles : total des créances antérieures au 01/01/2020 : 3401.87€ x 15% = 511€

Vote à l'unanimité

#### 2 – Fusion des Budgets Arcades et Commerce

Proposition d'adopter la proposition du SGC de Lannemezan de fusionner les deux budgets.

Vote à l'unanimité.

#### 3 – Clôture du Budget CCAS

La proposition du SGC de Lannemezan ne convient pas. Le conseil va réfléchir à la façon d'utiliser le CCAS sur la commune.

Non à l'unanimité.

#### 4 – Encaissement chèque GROUPAMA

Suite à la vente de l'immeuble BEAUPUY, GROUPAMA a remboursé la somme de 190.76€ correspondant au prorata de la prime réglée par la commune pour assurer ce bien.

Vote à l'unanimité

#### 5 – Subvention complémentaire à l'Association GALAN VELO MOTO

L'association G.V.M. organise une rando cycliste le samedi 25 septembre, avec 4 parcours différents. Cette rando sera suivie d'un repas et d'une remise de coupes.

Proposition d'octroyer une somme supplémentaire de 100€ à cette association pour l'organisation de la manifestation.

Vote à l'unanimité.

#### 6 – Tarifs concessions cimetière

Tarifs actuels de vente des concessions forfaitairement, par tranche de superficie, pour une durée de trente ans.

- jusqu'à 2.50m<sup>2</sup> : 50€

- de 2.50m<sup>2</sup> à 6.25m<sup>2</sup> : 100€

- au-delà de 6.25m<sup>2</sup> : 100€+ 15€ par mètre<sup>2</sup> supplémentaire.

Proposition d'augmenter ce tarif de 20%, soit 60€ jusqu'à 2.50m<sup>2</sup>, 120€ de 2.50m<sup>2</sup> à 6.25m<sup>2</sup> et 18€ par m<sup>2</sup> supplémentaire

Vote pour : 9 voix Abstentions : 5 voix

#### 7- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le conseil rappelle qu'il a été demandé depuis longtemps au SMECTOM un seul passage par semaine pour le ramassage des ordures ménagères sur la commune, au lieu des deux actuels. En effet, il y a de plus en plus de recyclage, et la part des ordures ménagères a beaucoup diminué.

En conséquence, il avait été demandé par la commune un ramassage par semaine ou quinzaine de bacs jaunes. Ces demandes sont restées sans réponse.

Après étude des différents scénarii, le conseil a opté pour le scénario 4-1 à l'unanimité.

#### 8- Elargissement de la rue des fossés

Vote à l'unanimité pour signer l'acte d'échange de terrains entre la commune et M. Philippe CAMPS, les frais notariaux étant à la charge de la commune.

### **9- Eclairage courts de tennis**

A la demande du club de tennis, il a été demandé un devis au SDE, qui propose de prendre à sa charge 50% des frais. L'association de tennis propose d'en prendre 25%. Il resterait 25% à la charge de la commune.

Le conseil aimerait un projet sportif global pour l'avenir, avec la mise en place de lampes Led au stade et la réfection des vestiaires.

Nous allons donc demander un devis pour le changement d'éclairage au stade de foot au SDE. Vote à l'unanimité pour les demandes de devis au SDE

### **10 – Création d'une régie de recettes**

Vote à l'unanimité

### **11 – Station d'épuration**

Les boues de notre station d'épuration vont être transférées à la station d'épuration de Lannemezan. La Step de Lannemezan facture 40€ le mètre cube de boues qui arrive sur place afin de les traiter.

Vote à l'unanimité pour valider la convention avec Lannemezan.

### **12 – Projet de CITY-PARK**

Trois communes de la CCPL, dont Galan, envisagent d'installer un City-Stade. Deux interlocuteurs sont en lice pour emporter le marché. C'est la CCPL qui gère les trois dossiers afin de négocier les prix, et qui demande les subventions.

Vote à l'unanimité pour établir les demandes de subventions.

### **13 – Tarif social à la cantine**

Ce tarif a été mis en place dès la rentrée. Il est composé de 3 tranches, selon les revenus des familles :

-repas à 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500€

-repas à 3.50€ pour les familles dont le quotient est compris entre 500€ et 1200€

-repas à 4€ pour les quotients supérieurs à 1200€, avec tarif dégressif à partir du second enfant.

Pour chaque repas facturé à 1€, l'état verse 3€ à la commune.

### **14- Fonds de concours**

La CCPL renouvelle le fonds de concours pour 2021. Notre commune bénéficie donc de 4762€ si elle justifie d'une facture acquittée de 9524€ minimum, concernant des travaux sur voirie ou sur bâtiments communaux, ou de rénovation ou d'embellissement d'équipement.

Vote à l'unanimité

### **15 - Questions diverses**

Un commerce ambulant de crêpes, barbabapa, churros a demandé de s'installer 3 après-midis par semaine, à côté de la promenade des marronniers (lundi, jeudi, vendredi.)

Un miroir va être installé au croisement de la route de Trie et de la rue de Sancan, afin de permettre à un riverain de sortir sans danger de sa maison.

Réflexion sur l'installation d'un ou deux défibrillateurs sur la commune, la loi l'imposera en 2022 pour les E.R.P. de catégorie 5.

L'association « Les Amis des Livres » a installé 3 boîtes à livres sur la commune : devant le PINT et dans les deux abris-bus. Les ouvrages sont à disposition du public. On peut les emprunter, les garder, les remplacer...

Fin de séance à 23h15

Le Maire, Martine LABAT

